

Conseil municipal | Séance du 16 octobre 2025

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2025-10-16-6 | Conservatoire à rayonnement communal -
Classement discipline danse - Demande d'autorisation
Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 octobre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Madame Nicole Auvray

Exposé des motifs :

La Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray a engagé une procédure de renouvellement de classement de son Conservatoire à rayonnement communal auprès du Ministère de la culture.

Le dossier initial, déposé auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), a été réputé complet le 7 août 2025 et transmis à la Direction générale de la création artistique (DGCA) pour instruction.

Dans le cadre de l'instruction du dossier, les services de l'inspection de la DGCA ont sollicité des informations complémentaires spécifiquement relatives à la discipline danse. Cette demande nécessite de compléter un questionnaire de classement dédié à cette discipline.

Le classement du conservatoire présente plusieurs enjeux majeurs pour la collectivité :

- Reconnaissance institutionnelle : le maintien du statut de Conservatoire à rayonnement communal,
- Qualité pédagogique : la validation des méthodes d'enseignement et du projet pédagogique,
- Financement : l'accès aux subventions de l'État et aux dispositifs de soutien,
- Rayonnement territorial : le positionnement de l'établissement dans le paysage culturel local.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à déposer ce questionnaire complémentaire auprès des services du Ministère de la culture, afin de permettre la poursuite de l'instruction du dossier de renouvellement de classement.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,
- L'arrêté du 15 décembre 2006 complété par l'arrêté du 9 août 2022 fixant les critères de classement des établissements d'enseignements public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Considérant que :

- La ville de Saint-Étienne-du-Rouvray a déposé une demande de renouvellement de classement de son Conservatoire à rayonnement communal auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), dossier réputé complet à la date du 7 août 2025,
- Ce dossier a été transmis à la Direction générale de la création artistique (DGCA) pour instruction,

- Les services de l'inspection de la DGCA souhaitent obtenir des informations complémentaires concernant la discipline danse et qu'il convient de répondre à cette demande en complétant le questionnaire de classement spécifique à la discipline danse,
- L'intérêt pour la commune de maintenir le classement de son établissement d'enseignement artistique,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à déposer le questionnaire de classement pour la discipline danse du Conservatoire à rayonnement communal de Saint-Étienne-du-Rouvray auprès des services du Ministère de la culture.
- D'accomplir toutes les démarches administratives nécessaires à l'instruction de ce dossier complémentaire et de signer tous les documents afférents à cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Nicole Auvray

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/10/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20251016-lmc140417-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 octobre 2025